

LE PRÉSIDENT

© J.-B. Eyguesier / Conseil d'État



Par décret du Président de la République du 3 septembre 2018, Francis

Lamy a été nommé président du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, après en avoir été le vice-président pendant deux ans.

Conseiller d'État, président adjoint de la section de l'intérieur du Conseil d'État, Francis Lamy a notamment servi dans le corps préfectoral, comme préfet de département puis de région.

LE HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE (HCECM)

Créé par l'article 1^{er} de la loi du 24 mars 2005 portant statut général des militaires, devenu l'article L4111-1 du code de la défense, le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire a pour mission d'éclairer le Président de la République et le Parlement sur la situation et l'évolution de la condition militaire.

Le HCECM est un **organe collégial indépendant** dont les neuf membres bénévoles sont nommés par le Président de la République, pour 4 ans.



© Présidence de la République ; juillet 2020

Il est assisté d'un **secrétariat général** permanent dirigé par un membre du contrôle général des armées, nommé par le ministre des armées.

■ Le Haut Comité :

- étudie objectivement tous les aspects de la condition des militaires ;
- établit un rapport thématique annuel dans lequel il formule des avis et émet des recommandations ;
- élabore une revue annuelle de la condition militaire dans laquelle est inséré le suivi de ces recommandations.

Les publications du Haut Comité sont remises au Président de la République et transmises au Parlement.



© Laurent Blevennec - Présidence de la République

MÉTHODE

■ DÉMARCHE OUVERTE ET OBJECTIVE

- **auditions** de hauts responsables des forces armées et de l'administration centrale, de personnalités civiles ou militaires ainsi que d'une représentation du CSFM et des APNM représentatives ;
- **visites d'unités** et tables rondes avec des militaires de tout grade et des conjoints de militaire, en toute liberté de parole ;
- **immersions** dans des unités opérationnelles.



© HCECM

■ ANALYSE COMPARATIVE DES DONNÉES

- **étude** des rapports et documents législatifs, réglementaires et statistiques (INSEE) ;
- **comparaisons** avec la fonction publique, le secteur privé et des armées occidentales.



© HCECM

COMPOSITION DU HAUT COMITÉ

PRÉSIDENT

Monsieur Francis Lamy

Conseiller d'État, président adjoint de la section de l'intérieur
du Conseil d'État

VICE-PRÉSIDENTE

Madame Catherine de Salins

Conseillère d'État, présidente adjointe de la section
de l'administration du Conseil d'État

MEMBRES

Amiral (2^e section) Pierrick Blairon

Ancien major général des armées, conseiller maître (H)
en service extraordinaire à la Cour des comptes

Madame Isabelle Delarbre

Administrateur de sociétés, Senior advisor supply chain

Madame Élisabeth Grosdhomme

Directeur général de Paradigmes et cætera

Général d'armée (2^e section) Jean-Philippe Margueron

Ancien inspecteur général des armées, conseiller maître (H)
en service extraordinaire à la Cour des comptes

Monsieur Dominique Olivier

Chef d'entreprise

Madame Elodie Hemery

Directrice générale de l'Institut National de Jeunes Sourds
de Paris (INJS)

Monsieur Jean-Luc Tavernier

Directeur général de l'INSEE (membre de droit)
Représenté par **Monsieur Pascal Rivière**
Chef de l'inspection générale de l'INSEE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Contrôleur général des armées Frédéric Maigne

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- 2021 / 15^e rapport
L'emploi des militaires après leur départ des forces armées
- 2020 / 14^e rapport
Les pensions militaires de retraite : finalités, état des lieux,
enjeux d'une réforme
- 2019 / 13^e rapport
La mort, la blessure, la maladie



© CEL.COM.41 RTRS

Les rapports et revues annuelles sont consultables
sur :

- www.ladocumentationfrancaise.fr ;
- www.defense.gouv.fr (onglet « Vous et la défense ») ;
- les sites intranet du ministère des armées et de la
gendarmerie nationale.



© CSFM

Haut Comité d'évaluation de la condition militaire
10 quater rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP 07
01 86 69 07 49
hcecm.sg.fct@intradef.gouv.fr
www.defense.gouv.fr (onglet « Vous et la défense »)

HAUT COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONDITION MILITAIRE (HCECM)

« La condition militaire recouvre l'ensemble des obligations et des sujétions propres à l'état militaire, ainsi que les garanties et les compensations apportées par la Nation aux militaires. Elle inclut les aspects statutaires, économiques, sociaux et culturels susceptibles d'avoir une influence sur l'attractivité de la profession et des parcours professionnels, le moral et les conditions de vie des militaires et leurs ayants droit, la situation et l'environnement professionnels des militaires, le soutien aux malades, aux blessés et aux familles, ainsi que les conditions de départ des armées et d'emploi après l'exercice du métier militaire ».

Code de la défense, article L4111-1